

Commission 4
Organisation territoriale et relations extérieures

PROCES-VERBAL

Assemblée constituante

**Commission 4
Organisation territoriale et
relations extérieures
Séance No. 21 - mardi 13 octobre 2009
rue Henri-Fazy N°2 au 3ème étage
de 15h00 à 19h00**

Présidence : Mme BACHMANN Carine, Les Verts et Associatifs

Présents : M. BARANZINI Roberto, Socialiste Pluraliste
M. CHEVROLET Michel, G[e]’avance
Mme CONTAT HICKEL Marguerite, Les Verts et Associatifs
M. FERRIER Franck, MCG
M. FÖLLMI Marco, PDC
M. DE PLANTA François, Libéraux & Indépendants
M. EXTERMANN Laurent, Socialiste Pluraliste
Mme KUFFER-GALLAND Catherine, Libéraux & Indépendants
M. LADOR Yves, Associations de Genève
M. LORETAN Raymond, PDC
Mme LUSCHER Béatrice, Libéraux & Indépendants
M. MAURICE Antoine, Radical Ouverture
M. MULLER Ludwig, UDC
M. ROCHAT Jean-François, AVIVO

Excusés : M. DUCOMMUN Michel, Solidarités
Mme BEZAGUET Janine, AVIVO

Audition du Conseil administratif de la commune de Vernier
M. Yvan Rochat, Conseiller administratif

* * * * *

La présidente accueille M. Rochat à 17h00 et lui passe sans plus tarder la parole.

Audition de M. Yvan Rochat

Conseiller administratif de la commune de Vernier.

La Présidente souhaite la bienvenue à M. Yvan Rochat, Conseiller administratif de la commune de Vernier. Elle indique que la commission a souhaité auditionner cette commune parce qu'elle semble refléter certaines problématiques emblématiques en matière de répartition des tâches entre Commune et Canton, de collaboration entre Commune et Canton, et de collaboration avec d'autres communes (suburbaines, rurales ou Ville de Genève).

M. Rochat remercie la Commission de le recevoir. Il tient à excuser ses deux collègues, dont l'un a été reçu par un Conseiller d'Etat l'après-midi-même, au sujet de nuisances dues à des installations sur le territoire de la commune de Vernier.

La présentation de M. Rochat sera structurée selon deux éléments :

- constats concernant la commune de Vernier dans le cadre de ses relations avec le Canton
- éléments de réflexion auxquels il a abouti par rapport aux constats susmentionnés

Constats

Vernier est la deuxième commune la plus importante du Canton en termes de population, avec 33'000 habitants ; elle est troisième en termes de surface. Historiquement, elle possède le pourcentage le plus important de zones industrielles, de logements sociaux et de population étrangère. C'est une commune qui a donc une caractéristique marquée. Elle a aussi certainement l'infrastructure routière la plus développée, puisqu'on ne compte pas moins de huit tronçons de route cantonale sur son territoire, avec 30 à 40'000 voitures qui y passent chaque jour. L'autoroute et la voie ferrée passent également sur son territoire, et elle est survolée par les avions. Toutefois la Commune ne possède aucun terrain jouxtant l'aéroport, ce qui est problématique si l'on considère les retombées fiscales. Vernier a connu dans son histoire un développement urbain moderne (des années 1940 à 1980), voulu par le canton de Genève. En 1945, Vernier avait 3 500 habitants, alors qu'il en comptait 27'000 en 1980 (20'000 habitants en plus entre 1960 et 1980). Il faut également noter que Vernier est endettée à hauteur de 130 millions de francs—un endettement important pour une commune de cette taille. Celui-ci est intrinsèquement lié à l'histoire de cette forte augmentation du nombre d'habitants : il a fallu construire des écoles et du logement social. Sans vouloir stigmatiser, ce dernier apporte avec lui des problématiques sociales qu'on ne constate pas lorsqu'il s'agit d'achat par des propriétaires ou de loyers libres. Ces problématiques sont du ressort de la commune et de son service social.

Un système de sécurité municipal ainsi que des infrastructures doivent être développés. Il faut développer les services à la population qui répondent à ses attentes. Tout ceci devrait être « rééquilibré » par un développement économique qui permette de compenser les investissements de la Commune d'un côté et le budget de fonctionnement qui s'alourdit de l'autre. Or, on voit là que la commune de Vernier a d'une certaine manière échoué, d'où le fort endettement. En effet, le développement économique n'a pas suivi. Vernier a des zones d'activité importantes qui ont été placées là en fonction de décisions cantonales. Les citernes à pétrole, par exemple, nécessitent beaucoup de place mais peu de main d'œuvre. Il en va de même de la zone sous l'approche aéroportuaire, qui n'abrite que peu d'entreprises et de nombreux dépôts : ceux-ci nécessitent beaucoup de mètres carrés, mais génèrent peu d'emplois. Le plan directeur de la Commune de 2007 fait état de 15'000 places de travail pour 30'000 habitants. Meyrin, en revanche, connaît des proportions inversées, avec 40'000 places de travail pour 20'000 habitants. En Ville de Genève, la proportion est plus ou moins de 1 pour 1.

On a pu entendre parler des coups de gueule de Vernier, notamment ces dernières semaines. M. Rochat estime que la Commune—tant ses élus que ses habitants—est dans une « posture psychologique » de défiance et de résistance, excédée par une politique cantonale qui n'a pas mesuré d'un côté l'impact que produisaient des aménagements sans dimension humaine (entrepôts, pétrolier...), et de l'autre côté un déficit de développement économique qui est particulièrement frappant.

Eléments de réflexion

Arrivé au Conseil administratif en 2007, M. Rochat a été frappé par deux choses :

1. Le Canton aimerait avoir de bonnes relations avec tout le monde, aimerait avoir une dynamique participative et collaborative avec les communes. Toutefois, au niveau de la réalisation, les choses ne se passent pas ainsi. C'est plutôt un Etat qui prend des décisions.
2. Les communes sont en concurrence les unes avec les autres, tant au niveau de l'aménagement du territoire que du développement économique. Concernant le développement du projet Praille-Acacias-Vernets, M. Rochat ne peut avoir de consensus avec son collègue Vert de Lancy, M. Baertschi. Ils se retrouvent en concurrence. Tandis que M. Rochat voudrait concentrer les citernes pétrolières dans un certain nombre d'endroits afin de dégager du territoire pour la promotion économique, Lancy souhaiterait y transférer une entreprise qui gêne le développement du PALM. Ainsi, malgré les bonnes volontés respectives et la proximité dans leurs visions de l'aménagement du territoire, il y a des éléments de concurrence.

Il y a toutefois des exemples d'intercommunalité réussie : Vernier a un projet de passerelle pour la relier à Onex ; à Meyrin il y a un projet de familles d'accueil. Or dès que l'on parle de ressources fiscales (ou « business »), il y a concurrence. Comment donc régler ce problème ? Faut-il un Etat-arbitre ? Faut-il laisser toute latitude aux communes pour développer des projets entre elles ?

Ce qui manque surtout au niveau de l'Etat, c'est une ligne directrice. Les nuisances par exemple, peuvent être d'ordre sonore ou atmosphérique, mais aussi fiscal : lorsqu'on fait surveiller 15 000 m² par seulement quatre personnes, il s'agit d'une nuisance, car cela utilise beaucoup de territoire mais n'apporte presque rien à la commune. La question est donc de savoir que faire des nuisances : faut-il les accumuler à un seul endroit ? Ou essaye-t-on de les répartir et de tenir compte des équilibres des uns et des autres ? Sans dire que le logement social est une nuisance, celui-ci apporte une lourdeur financière à une commune qui doit traiter des problèmes de paupérisation, par exemple. Lorsqu'on accumule du logement social à un seul endroit, sans les ressources fiscales suffisantes, la commune est amenée à entrer en déficit. D'autres phénomènes accompagnent cela : le rejet de l'Etat central ou des autorités locales qui essaient pourtant de faire de leur mieux, décennie après décennie.

L'Etat doit se poser la question la plus importante: comment aménager, selon quels principes ? (équité, égalité, efficacité). Pour M. Rochat, ce sont les principes qui régissent l'aménagement qui sont essentiels.

Questions / réponses

Question

Mme LUSCHER remercie M. Rochat pour son excellent exposé qui a bien résumé la situation. Elle a habité Vernier entre 1944 et 1960, d'abord à Cointrin, puis à Châtelaine. Ayant parcouru la commune à pied ou à vélo, la commune lui semble segmentée entre plusieurs paysages : les Libellules, les Avanchets, le Lignon, Vernier-Village... Cela n'amène-t-il pas une difficulté de gestion ? Y a-t-il des régions plus perturbées que d'autres (vandalisme perpétré par des bandes, évoqué dans la *Tribune*) ? Ces actes sont-ils concentrés dans un quartier particulier ? M. Rochat trouve-t-il que sa commune est trop grande ? Souhaiterait-il voir la Commune divisée ou au contraire fusionnée avec une autre grande commune pour travailler ensemble ?

Réponse

M. Rochat estime que lorsqu'une route cantonale passe dans une commune, cela crée des divisions redoutables. Pour ne prendre que l'exemple du quartier de la rue du Croissant, rue Jean Simonet, avenue Henri Golay et le quartier des Libellules, ce sont 35 à 40 000 voitures qui passent quotidiennement à cet endroit. Réunir ces deux quartiers est une gageure (qui aurait d'autant plus un coût très important). Ainsi Vernier connaît effectivement cette caractéristique de développement de quartiers distincts des uns des autres. Il demeure toutefois deux quartiers emblématiques : des années 1960 pour le Lignon et des années 1970 pour les Avanchets. Ce sont des architectures très visibles, avec des identités de quartier très différentes. M. Rochat n'a pas nécessairement pour ambition que les jeunes de Vernier aillent aux Avanchets ou réciproquement. L'essentiel est que les gens vivent bien et soient heureux là où ils se trouvent. Pour cela, certaines infrastructures ont été multipliées : Vernier compte trois bibliothèques, six centres de quartier et trois maisons de quartier. Ce sont des infrastructures et des bâtiments coûteux à construire et à entretenir pour la Commune.

En ce qui concerne la taille de la commune de Vernier, M. Rochat n'a pas de réponse très claire à donner. On pourrait s'amuser à « démembrer » la Commune. La zone industrielle du Lignon, avec les Libellules d'un côté et le développement des SIG, pourrait donner lieu à une commune de 10 à 12 000 habitants avec des activités... Mais M. Rochat n'est pas dans ce genre de réflexion. Pour lui, la question de travailler les frontières communales ne se pose pas encore, du moins pas au CA actuel. Il est en revanche clairement intéressé de travailler avec d'autres communes pour faire des projets. Un Conseiller municipal UDC de la commune de Vernier avait proposé une fusion avec Meyrin, mais n'avait pas réussi à convaincre les UDC de Meyrin, en raison des dettes de Vernier... M. Rochat est en faveur de processus évolutifs, et un jour viendra peut-être où il sera indispensable de remembrer la Commune.

Concernant le vandalisme, il indique que les quartiers de la Commune sont plus ou moins tous de la même taille, avec entre 7 000 et 11 000 habitants. Même Vernier-Village s'étend sur un grand territoire, avec plusieurs milliers d'emplois. Il y a du logement social un peu partout. Un quartier comme le Lignon a connu des problèmes dans les années 1990, mais aujourd'hui la situation s'est améliorée. Aux Avanchets, une collaboration est en train de s'établir avec la Police cantonale pour s'attaquer à certains problèmes qui dépassent la municipalité, tels les problèmes de drogue.

Questions

M. DE PLANTA s'interroge sur la politique de proximité. La Commission est intéressée par la question de la taille des communes. Pour lui, l'autoroute est, du point de vue géographique, une limite colossale, très dure (route nationale qui est, de plus, dans un fossé). Quelle est l'opinion de M. Rochat là-dessus? Y aurait-il un travail à faire avec Meyrin, sans pour autant demander la fusion? (quartier du Lignon et la zone Implenin, Vernier-Village et la zone industrielle de la Zimeysa). La politique de proximité est-elle encore possible à Vernier, étant donné la taille de la Commune?

Mme CONTAT HICKEL est interpellée par les différents constats qui ont été faits: la concurrence entre communes et le principe de réalité (chacun défend son dicastère), l'absence de ligne directrice au sein du Canton, malgré l'existence d'un plan directeur cantonal, les nuisances... Quelles sont donc les propositions que peut faire M. Rochat à moyen et long terme, par rapport à ces constats? Certains se tourneraient vers la péréquation pour les retombées fiscales. Qu'en pense-t-il? Quelles sont les pistes qui permettraient un développement équitable de toute cette région? Par rapport aux principes que la Commission souhaiterait inscrire dans la Constitution, quels sont les éléments de réflexion que peut proposer M. Rochat?

Réponses

M. Rochat n'estime pas que l'autoroute est un grand problème, car elle est en partie enterrée (tunnel de Vernier). Il y a même au-dessus du tunnel un couloir de migration de la faune. Par rapport aux zones industrielles de Vernier, la Commune a obtenu de la part du Canton des processus de révision des plans et règlements directeurs de ces zones. Meyrin participe également au plan directeur. Le Département du territoire a bien compris la nécessité que ressentait la Commune. L'autre problème, est qu'il y a un plan directeur communal validé par le Conseil d'Etat, et les décisions de celui-ci ne sont pas toujours conformes avec le plan directeur de la Commune. La collaboration sur les questions des zones de Zimeysa et Zimoga, par exemple, a donné lieu à une initiative conjointe des magistrats chargés de l'aménagement du territoire (Satigny, Vernier, Meyrin): ils ont écrit une lettre au Conseil d'Etat pour dire que les plans directeurs étaient vétustes et qu'il fallait les renouveler. Le travail est en train de se faire, et les pistes sont intéressantes.

Sur la question de la volonté de planification, M. Rochat demande au nom de quels principes et de quelles valeurs on planifie. Un plan directeur peut imposer certaines choses, mais comment hiérarchiser les éléments? Comment penser le développement? Par rapport à l'aéroport, il n'est pas d'avis que ce soit une bonne chose que l'aéroport se développe, en raison des nuisances qu'il cause. Si toutefois on le développe, il faut aussi développer d'autres initiatives qui réduisent les nuisances du trafic aérien (solutions architecturales notamment).

Penser le développement—et déterminer ce qu'il apporte de positif et de négatif à la population—est une question fondamentale. La population a droit au bonheur autant que n'importe quelle compagnie aérienne!

Question

M. EXTERMANN demande comment le travail se passe avec les autres communes alors que Vernier a 130 millions CHF de dettes et n'a donc pas toute liberté d'agir par rapport à ses administrés. Il se demande également quelle est la revendication légitime pour que l'on communique au niveau du Département des finances pour sortir de cette camisole de force.

Réponse

M. Rochat indique que Vernier est en discussion avec Onex (une commune qui a des caractéristiques identiques à celles de Vernier) sur un projet de passerelle au-dessus du Rhône pour la mobilité douce. Le message envoyé par là au Canton est : « Ne nous mettez pas des bâtons dans les roues et participez financièrement au projet ». En effet, il est difficile pour deux communes telles que Vernier et Onex d'obtenir des crédits importants lorsqu'elles les demandent à leurs Conseils municipaux respectifs. Récemment, Vernier a demandé 11 millions CHF à son Conseil municipal pour une crèche, et il ne sera pas aisé de les obtenir. Ils sont donc dans des situations où il faut trouver des sources de financement multiples. Pour la crèche, ils auront un financement de la part de l'école allemande qui sera à proximité ; pour la passerelle, les SIG ont été intégrés au projet. Il faut de la souplesse et de la créativité sur ce point.

Il serait appréciable que le Canton soit plus « partie prenante »-- il l'est parfois, certes. Mais il pourrait être parfois plus généreux. L'exemple du pétrolier est très parlant : le Canton n'a contribué que 50 000 CHF à l'étude de faisabilité qui coûtait 130 000 CHF. Vernier a réussi à trouver un financement privé, mais il est regrettable que le Canton n'ait pas saisi l'occasion (il s'agissait de libérer des terrains *cantonaux* à valoriser).

Question

M. LORETAN indique que la Commission travaille sur des scénarios pour la Ville de Genève. L'un de ces scénarios est la création d'une communauté urbaine qui regrouperait la Ville de Genève et les communes suburbaines. Comment M. Rochat se positionne-t-il par rapport à ce scénario, avec Vernier absorbée par Genève (tout en gardant une certaine autonomie dans des compétences de proximité)?

Réponse

M. Rochat estime que ce sont les « compétences de proximité » qui sont les plus importantes. Il faut toutefois des éléments très forts de décision—pas seulement au niveau des représentants de la population, mais aussi de la population elle-même, pour des décisions qui touchent à sa vie quotidienne. Des contrats de quartier ont été mis en place à Vernier, au Lignon, aux Avanchets. Le contrat de quartier est un ensemble d'initiatives de la part de la population, avec un budget alloué par la Commune. Toutefois s'il y a un gonflement, dans le cadre du scénario que propose M. Loretan, il faut qu'il y ait un report concernant les besoins et désirs de la population (pour des choses allant jusqu'au pot de fleurs dans la modération de trafic d'une rue, par exemple). Le scénario est donc une option envisageable, mais en laissant une place importante aux compétences de proximité.

Question

M. BARANZINI s'interroge sur cette tension entre le pouvoir régulateur de l'Etat et l'autonomie des communes, que M. Rochat a évoquée. Quels sont les domaines dans lesquels il aimerait avoir plus de compétences ? Dans quels domaines considère-t-il au contraire que le niveau communal n'est pas adapté ?

Réponse

M. Rochat est d'avis qu'il y a certains domaines touchant au social, au sport, à l'aménagement urbain, à la mobilité, où la commune pourrait avoir des compétences très fortes.

A contrario, sur des éléments plus larges (comme l'aménagement du territoire en général), M. Rochat estime que le Canton pourrait avoir encore plus de pouvoir. Toutefois ce qui l'intéresse, c'est de savoir au nom de quel principe ce pouvoir serait alloué. Si ces principes sont bons, alors cela vaudrait la peine de faire confiance à l'Etat.

Les membres de la Commission remercient Monsieur Rochat pour sa présentation.